

laquelle j'ai attiré l'attention de Son Honneur le Président. Si mon honorable ami désire que ces bills soient soumis au comité général, je ne m'y objecte pas.

L'honorable M. DAVIS: J'ai demandé, dans des occasions précédentes, que cela fût fait, et l'on s'est opposé à la chose en prétendant que, d'après les règles de la Chambre, les bills d'intérêt privé ne sont pas soumis au comité général. Ils sont soumis au comité des bills d'intérêt privé ou à d'autres comités. Sans doute tous les sénateurs ont le droit d'assister aux séances de ces comités, mais nous ne pouvons assister à quatre ou cinq séances simultanées des comités.

L'honorable M. ROCHE: J'ai été très heureux d'entendre expliquer le bill par l'honorable sénateur qui en a proposé la deuxième lecture, et j'espérais que les honorables sénateurs engagés dans le débat expliqueraient les principes religieux de l'Armée du Salut tout comme la mesure; mais nous avons été privés de cela. Ce que j'admire dans le présent bill, tel qu'expliqué, c'est la consolidation de l'administration, la réduction de cinq à trois du nombre de ceux qui ont le contrôle des institutions. Les sénateurs qui connaissent les institutions des mormons se rappellent que l'administration est fort concentrée. Si un mormon désire acheter quelque chose, les administrateurs de la corporation des mormons lui disent de faire des affaires avec tel ou tel frère, et les profits sont censés échoir en grande partie au particulier ou aux particuliers qui composent le cercle étroit de la direction. C'est ce que je n'aime pas de ces institutions-là. J'aimerais à voir administrer les affaires séculières de ces corporations d'une manière aussi libérale que possible. Quant aux biens que l'Armée du Salut peut acquérir, nous savons qu'elle recueille des déshérités du sort qui semblent abandonnés par toutes les églises. Je ne crois pas qu'il y aurait du danger pour l'Etat ou la société que l'Armée du Salut accumulât des biens provenant des immigrants qui peuvent mourir pendant qu'ils sont membres de l'Armée du Salut. Je ne crois pas que le danger provenant de l'accumulation des richesses se produise; parce que les membres de l'Armée du Salut sont pour la plupart de pauvres gens. Fréquemment ils sont recueillis par charité. Nous devrions étendre notre charité aussi loin que possible, parce que je me rappelle les paroles du divin fondateur du christianisme:

"Vous les connaîtrez par leurs œuvres". Je crois qu'elle fait des choses qu'aucune église n'a faites ou ne peut faire; et pour cette raison j'appuierai avec plaisir le bill, pourvu que soit rayé l'article qui tend à réduire le nombre de membres de l'administration. Plus nombreux sont les membres de l'administration mieux vaut l'institution qui est sous son contrôle. Pour cette raison j'admire l'église presbytérienne, parce que je suis, jusqu'à un certain point, un démocrate, mais, quant au caractère et aux travaux de l'Armée du Salut, nous pouvons faire beaucoup pour l'aider à accomplir ce qu'elle fait dans l'intérêt de la société.

L'honorable M. CASGRAIN: Que devons-nous entendre par la valeur annuelle des immeubles? Veut-on parler d'une somme de \$50,000 ou veut-on dire que la valeur des biens est de 50,000?

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Je comprends qu'il s'agit de la valeur des biens.

L'honorable M. DANIEL: La valeur au point de vue de l'intérêt que produirait le capital.

L'honorable M. CASGRAIN: Je suppose qu'il s'agit de la valeur du loyer. Lorsque j'ai entendu l'honorable sénateur parler de \$50,000 pour une province, j'ai compris qu'il s'agissait de la valeur du loyer, parce que dans la ville de Montréal elle a des biens qui, je le sais, valent un quart de million. Pas une autre institution n'est plus digne d'encouragement que l'Armée du Salut de Montréal. Je sais les bonnes œuvres qu'elle fait constamment, et tout le bien qu'elle peut faire aux pauvres gens servira, comme elle l'a déjà fait, la société. Comme vient de le dire l'honorable sénateur d'Halifax, elle s'occupe d'une certaine classe de gens dont aucune église ne s'occupe. C'est elle qui se rapproche le plus de mon église dans le soulagement des pauvres. Il serait malheureux de décourager l'institution qui a été fondée par le général Booth et qui a été établie spécialement pour le soulagement des pauvres. C'est cela qui l'a rendue si populaire auprès du public, parce que l'Armée du Salut n'est composée que de gens pauvres. Si elle doit devenir, comme d'autres institutions, propriétaire de biens considérables, elle fera peu de bonnes œuvres parce que nous savons que le fondateur du christianisme n'avait pas une pierre pour reposer sa tête. La pauvreté a servi l'institution. Je l'ai vue à l'œuvre à Glasgow, et j'y ai vu ce qu'elle